

**DISPOSITIF PREVISIONNEL DE SECOURS**  
**FEU D'ARTIFICE DU 13 JUILLET 2025**

Le Maire de la Ville de Crépy-en-Valois (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, transmise au contrôle de légalité le 27 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant l'offre faite par l'Association Secours 60,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Un contrat pour la mise en œuvre d'un dispositif prévisionnel de secours est signé avec l'Association Secours 60, n° de SIRET 80393832300018, domiciliée à CREPY-EN-VALOIS (60800), 26 allée des Lys du Valois, représentée par son Président Ludovic HARDY.

**Article 2 :**

L'Association Secours 60 s'engage à mettre en place le 13 juillet 2025 entre 21h et 00h le dispositif de sécurité (6 secouristes + 1 ambulance de type VPSP) nécessaire au feu d'artifice qui se tiendra sur le site des remparts de Crépy-en-Valois.

**Article 3 :**

L'intervention sera facturée 830 € (TVA non applicable, art 293B du CGI), la Commune s'engageant par ailleurs à fournir les repas aux secouristes intervenant pour le dispositif.

D'éventuels surcoûts pourront être facturés : 55 € au tarif unitaire pour des frais d'évacuation, 20 € par repas non fourni aux secouristes intervenant pour le dispositif.

En cas d'annulation par la Commune dans un délai inférieur à 5 jours, une indemnité de 500 € sera due, sauf cas de nécessité impérieuse.

**Article 4 :**

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations, et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 12 février 2025.

Par délégation du Conseil municipal,  
Virginie DOUAT  
Maire de Crépy-en-Valois



**PUBLICATION**

Date de mise en ligne sur le  
site Internet de la Commune :

17 FEV. 2025

Accusé de réception en préfecture  
060-216001750-20250212-DEC2025-29-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2025  
Date de réception préfecture : 17/02/2025